



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr



François Pupponi est nommé Président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Nommé par décret du Président de la République en date du 5 novembre 2014, François Pupponi devient le quatrième Président de l'ANRU depuis la création de l'établissement en 2004.

Né le 31 juillet 1962 à Nantua (Ain), il est actuellement député de la 8^{ème} circonscription du Val d'Oise.

En mars 2008, il a été réélu maire de Sarcelles au premier tour avec près de 70% des suffrages.

François Pupponi, avec Claude Dilain, aujourd'hui Président de l'Anah, a été rapporteur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février 2014.

En octobre 2010, il a été le co-auteur, avec François Goulard, d'un rapport d'information parlementaire qui fait référence sur la politique de la Ville.

En devenant Président de l'ANRU, il compte agir à une autre échelle tout en restant proche du territoire. Il entend, notamment, s'impliquer dans les questions d'emploi, de logement, de prévention de la délinquance mais aussi d'attractivité des quartiers.

« Je me réjouis que grâce à la rénovation urbaine et à la loi récemment adoptée, les habitants des quartiers soient réellement associés à la définition, la conduite et à l'évaluation des politiques menées dans le cadre des contrats de ville ».

François Pupponi est membre de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale et rapporteur pour avis, depuis 2012, des crédits budgétaires « Ville » dans le cadre des lois de finances.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié à l'Etablissement la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 5 milliards d'euros qui vont permettre de générer 15 milliards d'investissements supplémentaires.

L'ANRU agit également en faveur de l'insertion par l'emploi, du développement des internats de la réussite, de la culture scientifique, technique et industrielle et de projets innovants destinés à la jeunesse, au titre du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

Depuis 2014, dans le cadre du PIA, l'ANRU est opérateur d'un deuxième programme d'innovation environnementale. De plus, l'Agence doit mettre en œuvre un autre programme de 250 millions d'euros, en vue de faciliter des opérations de co-investissement public-privé dans les quartiers.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

Tél. : 01 53 63 55 05

ebroge@anru.fr / lquercy@anru.fr

